

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2015

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 décembre 2014

DECISION DU MAIRE : Attribution du marché public adapté pour l'aménagement des espaces publics centre village/place Saint-François

Suite à la consultation en procédure adaptée lancée le 19/12/2014, le Conseil Municipal prend connaissance des entreprises retenues, ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses.

Modification de la délibération n°D20141004 autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Le conseil municipal autorise le maire à modifier la répartition des dépenses d'investissement exposées par Monsieur le Maire.

Approbation du compte de gestion 2014 du Receveur

Après avoir pris connaissance de l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par Monsieur le trésorier municipal.

Approbation du compte administratif du budget principal 2014

Après avoir pris connaissance de l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget principal 2014.

Affectation des résultats de fonctionnement du budget principal 2014

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide l'affectation des résultats de fonctionnement de la manière suivante : au compte R 002 (fonctionnement) : 400 000 €, aux comptes R 001 et R 1068 (investissement) : respectivement 784 183.73 € et 222 421.35 €.

Création d'un parking rue des Prés Bernard - demandes de subventions

Après avoir pris connaissance de l'exposé du maire sur la nécessité de sécuriser les abords de l'école, le conseil municipal accepte la réalisation des travaux, autorise le maire à solliciter les subventions et s'engage à les réaliser en 2015 si une aide financière est accordée à la commune.

Subventions de fonctionnement 2015 aux associations

Le maire présente le projet des subventions 2015. Le conseil municipal approuve à l'unanimité, le montant des subventions allouées aux associations.

Tarifs occupation du domaine public

Après avoir pris connaissance de la proposition de hausse des tarifs d'occupation du domaine public, le conseil municipal accepte les tarifs présentés.

Tarifs salles communales

Après avoir pris connaissance de la proposition d'augmentation de certains tarifs de locations de salles, le conseil municipal approuve les modifications à partir du 26 février 2015.

Tarifs port municipal

Devant la forte augmentation de la redevance des Autorisations d'Occupation Temporaire, le maire explique la nécessité d'augmenter les tarifs du port et présente les propositions. Le conseil municipal après en avoir délibéré, adopte les nouveaux tarifs applicables pour la saison 2015.

Tarifs 2015 des marchés

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs des marchés d'été et nocturnes. Les dates retenues pour les deux marchés nocturnes sont les 17 juillet et 14 août 2015.

Taxe foncière sur les propriétés bâties : suppression de l'exonération de deux ans des constructions nouvelles à usage d'habitation

Après avoir pris connaissance de l'exposé du maire quant à la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités et de l'impact sur leurs budgets, et des dispositions de l'article 1383 du code des impôts permettant de supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les constructions nouvelles à usage d'habitation, le conseil municipal décide cette suppression applicable sur 2016.

Taxe d'habitation : majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal décide de majorer la part communale de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

Convention de servitude pour l'installation d'un poste ERDF sur la parcelle B 573

Le conseil municipal décide à l'unanimité de réitérer par acte authentique la convention de servitude d'utilisation publique et d'occupation pour l'installation d'un poste de transformation au profit d'ERDF sur la parcelle B 573 et autorise le maire à signer l'acte.

Syane - approbation de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune d'adhérer à un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés, le conseil municipal approuve la convention, autorise le maire à signer l'acte d'adhésion et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

La séance est levée à 23 h 54.

**Le Maire,
Marc ROLLIN**